



DEPARTEMENT DU VAR
ES/VG/AB

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2026

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	09 DEC. 2025
Date Réception	09 décembre 2025

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 26 novembre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, JACQUEMIN, CREPET (à partir de la question n° 2),
MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, GUERIN, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, SOLER, BLESIOUS, BONNOT,
MM. PETIT, GUERIN, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude JOUANIC

DELIBERATION N° 526 / 25	<u>EHPAD « LES EAUX VIVES »</u>
Affiché du 09 décembre 2025	TARIF ET ACTIVITE PREVISIONNELS
Au 09 février 2026	<u>BUDGET 2026</u>

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, expose :

Les dispositions de l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22, s'appliquent à l'EHPAD « Les Eaux-Vives ».

Par délibération n° 387/24 du 31 juillet 2024, le Conseil d'Administration a validé la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2024-2028 entre l'EHPAD « Les Eaux-Vives », le Conseil Départemental du Var et l'Agence Régionale de Santé PACA.

De ce fait, l'établissement a pour seule obligation de transmettre à l'autorité de tarification l'annexe « activité » au 31 Octobre de N-1, comme le prévoit l'article R.314-219 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

L'EPRD voté en N viendra se substituer au budget prévisionnel. Ce vote s'effectue en fonction de la notification des tarifs par les autorités de tutelle, selon le calendrier ci-dessous.



En raison du lien juridique et budgétaire entre les deux structures, le CCAS d'une part et l'ESMS d'autre part, l'EPRD est voté en même temps que celui de sa collectivité ou établissement de rattachement.

Ce vote s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales. Il interviendra donc au plus tard le 15 avril N (ou le 30 avril N l'année du renouvellement du conseil d'administration) en application des dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT.

L'EPRD voté est transmis au contrôle de légalité pour être rendu exécutoire.

Avec le CPOM, les organismes gestionnaires doivent avoir la capacité d'estimer, peu ou prou, le montant des crédits escomptés/attendus. Quelle que soit la date de notification, l'EPRD devra être transmis avant **le 30 juin** dans tous les cas.

Le présent document a essentiellement une portée tarifaire notamment pour la section Hébergement, dont il convient dès à présent de déterminer le tarif. Pour autant il établit le prévisionnel 2026, et tient lieu de budget prévisionnel en attendant le vote de l'EPRD 2026, qui viendra se substituer au présent BP.

Les équilibres budgétaires 2026 sont détaillés ci-après :

1-1 Compte de résultat prévisionnel 2026 / Section d'exploitation

LIBELLE	EPRD 2025	EPRD 2025 modifié	Prévisions 2026
Dépenses d'exploitation (réel)	5 445 741	5 664 741	5 645 004
Recettes d'exploitation	5 496 512	5 604 980	5 676 073
Résultat Comptable Prévisionnel	+ 50 771	- 59 761	+ 31 069
Equilibre d'Exploitation Prévisionnel	5 496 512	5 664 741	5 676 073

1-2 Tableau de passage du résultat prévisionnel à la capacité d'autofinancement prévisionnelle

Le **résultat comptable** est calculé en intégrant certaines charges qui ne donnent pas lieu à décaissement : dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations en particulier. Il intègre également les produits qui ne donnent pas lieu à décaissement : reprises sur provisions et sur dépréciations notamment.

La **Capacité d'Autofinancement** indique le potentiel de l'établissement à financer son cycle d'investissement avant tout recours à des financements extérieurs.

LIBELLE	EPRD 2025	EPRD 2025 modifié	Prévisions 2026
RECETTES			
Résultat comptable prévisionnel	+ 50 771	- 59 761	+ 31 069
Dotations aux amortissements et provisions	72 454	96 487	87 464
DEPENSES			
Quotes-Parts des subventions virées au compte de résultat			
CAF	123 225	36 726	118 533
Taux de CAF en %	2.24%	0.66%	+ 2.09%

1-3 Tableau de financement prévisionnel 2026

Le **tableau de financement** représente le budget annuel du cycle d'investissement de l'établissement dont la première source de financement est précisément constituée par la CAF.

Le tableau de financement présente rarement un strict équilibre emplois-ressources. Il se soldera suivant le cas, par un apport ou prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement.

Les variations du fonds de roulement : l'apport ou le prélèvement sur le fonds de roulement net global (FRNG) doit garantir les bons équilibres financiers fondamentaux de l'établissement.

LIBELLE	Prévisions 2025	EPRD 2025 modifié	Prévisions 2026
Capacité d'autofinancement prévisionnelle	+ 123 225	+ 36 726	+ 118 533
Ressources d'investissement propres	51 000	64 250	47 000
Equilibre du tableau de financement	174 225	100 976	165 533
Emplois d'investissement	92 000	120 000	112 000
Apport/Prélèvement au Fonds de Roulement	+ 82 225	- 19 024	+ 53 533

1-4 Prix de journée prévisionnel 2026

Le prix de journée s'établirait comme suit :

Tarif journalier « Hébergement » pour l'aide sociale : 66,80 € (+ 0,51 % par rapport au tarif notifié au 1^{er} juin 2025 qui s'établissait à 66,46 €). Il concerne une trentaine de résidents. Pour mémoire le tarif différencié applicable, ayant fait l'objet d'une délibération spécifique, s'établit à **76,96 €** (pour les hébergés permanents et temporaires).

Tarif journalier « Dépendance » (inchangés par rapport à 2025)

➤ GIR 1 et 2 :	21,96 €
➤ GIR 3 et 4 :	13,94 €
➤ GIR 5 et 6 :	5,91 €
<i>Forfait moins de 60 ans</i>	18,59 €
FORFAIT – 60 ANS HEBERGEMENT + DEPENDANCE ...	85,05 €

Les tarifs Dépendance et Soins sont calculés en fonction de la dotation plafond accordée par l'ARS d'une part, et du montant des charges nettes relatives aux aide - soignants d'autre part.

Une annexe sur l'activité prévisionnelle est jointe à la présente délibération. Compte tenu des statistiques établies au 31 octobre, de 35 706 journées et d'un taux d'occupation prévisionnel de 97,82%, il est proposé d'élaborer le budget 2026 sur la base de 35 710 journées avec un taux prévisionnel d'occupation de 97,84%.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les tarifs et activité prévisionnels de l'EHPAD « Les Eaux Vives » pour l'exercice 2026,

ADOpte les propositions relatives aux prix de journée de l'exercice 2026,

SouMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 3 décembre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 083-268300449-20251203-526_25-DE



Annexe 4 : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité" prévu à l'article R. 314-219 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Adresse :

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Date de la dernière autorisation :

Téléphone :

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée
Budget Principal 05604	230 CHEMIN DE LA MONTAGNE 83600 Fréjus	830015269	EHPAD-AJA	100	96	96



Raison sociale :	Budget Principal 05604
FINESS ET :	830015269

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 09/12/2025
ID : 083-268300449-20251203-526_25-DE



Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
96	0	14	4	0

ANNEXE 4A: ACTIVITE PREVISIONNELLE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2026 (5)	
		2022	2023	2024	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel) (*)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévisionnel actualisé)		2026 (prévisionnel) (*)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	15	21	26	25	28	5 253	6 415	3 591	5 086	3 500	6 000	16.44%
	Résidents classés en GIR 2	44	37	25	22	20	13 341	12 540	11 494	12 458	11 300	9 450	25.89%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	59	58	51	47	48	18 594	18 955	15 085	17 545	14 800	15 450	42.33%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Résidents classés en GIR 3	23	29	24	32	29	10 165	11 493	12 909	11 522	12 900	11 110	30.44%
	Résidents classés en GIR 4	15	11	15	15	14	6 207	5 336	7 187	6 243	7 000	6 800	18.63%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	38	40	39	47	43	16 372	16 829	20 096	17 766	19 900	17 910	49.07%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Résidents classés en GIR 5	2	2	4	1	2	727	255	727	570	500	900	2.47%
	Résidents classés en GIR 6	0	0	1	0	1	83	0	103	62	0	30	0.08%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	2	5	1	3	810	255	830	632	500	930	2.55%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	99	100	95	95	94	35 776	36 039	36 011	35 942	35 200	34 290	93.95%
	Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (**)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Résidents de moins de 60 ans	1	0	5	5	6	0	0	0	0	907	1 420	3.89%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	100	100	100	100	100	35 776	36 039	36 011	35 942	36 107	35 710	97.84%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						35 776	36 039	36 011	35 942	36 107	35 710	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						35 776	36 039	36 011	35 942	36 107	35 710	97.84%

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

(**) A réactualiser au 31 mars N.

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2026 (5)		
	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévisionnel actualisé)		2026 (prévisionnel)	
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						35 776	36 039	36 011	35 942	36 107	35 710	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						35 776	36 039	36 011	35 942	36 107	35 710	97.84%

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
Rappel du nombre de places financées	100	100	100	100	100	36 500	36 500	36 600	36 500	36 500
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	366	365	365					

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.



II.- Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Activité réalisée N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2026 (5)	
		2022	2023	2024	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel) (*)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévisionnel actualisé)		2026 (prévisionnel) (*)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	0	0	0	0	0	0	0	900	0	907	450	30.82%
	Résidents classés en GIR 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220	15.07%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	0	0	0	0	0	0	0	900	0	907	670	45.89%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Résidents classés en GIR 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Résidents classés en GIR 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Résidents classés en GIR 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Résidents classés en GIR 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	900	0	907	670	45.89%
Résidents de moins de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	0	0	0	0	0	0	0	900	0	907	670	45.89%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						0	0	900	0	907	670	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						0	0	900	0	907	670	45.89%

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

II. (suite) - Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

		Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2026 (5)	
		2022	2023	2024	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévisionnel actualisé)		2026 (prévisionnel)
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						0	0	900	0	907	670	
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						0	0	900	0	907	670	45.89%

Activité théorique N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
	0	0	4	4	4	0	0	1 464	1 460	1 460
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	366	365	365					

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.



III.- Activité prévisionnelle relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Activité correspondante (en nombre de journées)						
	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévisionnel actualisé)	2026 (prévisionnel)	Taux d'occupation 2026 (8)
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l'objet d'une classification en GIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)						0	0	0	0	0	0	0.00%

Activité théorique N-4 à N : données d'au moins une année non saisies TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
Rappel du nombre de places financées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(6) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7) : Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 083-268300449-20251203-526_25-DE

Raison sociale :	Budget Principal 05604
FINESS ET :	830015269

Etat des demandes reçues et des admissions prononcées au cours de l'exercice précédent, mentionné à l'article L. 342-3-1 du code de l'action sociale et des familles (tableau à remplir par les EHPAD et PUV relevant de l'article L.342-3-1 du CASF)

Demands d'admission de résidents bénéficiaires de l'Aide sociale à l'Hébergement

Exercice 2025 (1)

Demands reçues	Admissions prononcées	Taux d'admission
68	68	100.00%

(1) A actualiser au 31 décembre N-1